

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions stratégiques

STRATÉGIE LINGUISTIQUE DE LA CONVENTION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat et la dernière section, intitulée « Recommandations du Sous-comité des finances et du budget », a été présentée par le Sous-comité des finances et du budget.
2. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la décision 18.30, *Stratégie linguistique de la Convention*, comme suit :

18.30 À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent, avec l'aide du Secrétariat :

- a) *étudiera les incidences de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la CITES, notamment sur l'administration, le budget et l'efficacité de la Convention ;*
 - b) *se penchera plus particulièrement sur les avantages et les difficultés propres à l'ajout de chacune de ces langues comme langues de travail de la Convention, en tenant compte notamment du document CoP18 Doc. 8, Projet de résolution sur la stratégie linguistique de la Convention et de la résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Multilinguisme ;*
 - c) *rendra compte de ses conclusions et recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.*
3. Le 28 septembre 2020, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer une analyse des enjeux et chargé le Sous-comité des finances et du budget de présenter ses recommandations au Comité permanent au regard de l'analyse préparée par le Secrétariat.
 4. À sa 73^e session (SC73, en ligne, mai 2021), le Comité permanent « a demandé au Secrétariat de préparer une analyse plus détaillée des incidences administratives et financières des différentes stratégies linguistiques pour le Secrétariat et pour les Parties, décrites dans le document SC73 Doc. 11 (Rev. 1), et de la soumettre au Sous-comité des finances et du budget (FBSC). Le Comité invite la Chine et la Fédération de Russie à rejoindre le FBSC en tant qu'observateurs lorsque celui-ci examinera l'analyse détaillée du Secrétariat sur les stratégies linguistiques proposées ainsi que toute autre approche décidée dans ses discussions. Le Comité décide d'examiner à sa 74^e session, les résultats des discussions du FBSC s'appuyant sur l'analyse détaillée du Secrétariat. »
 5. Le présent document répond à la demande faite par le Comité permanent lors de sa 73^e session et fournit des informations actualisées concernant le document SC73 Doc. 11 (Rev. 1). Il s'articule de la manière suivante :

- a) incidences administratives et financières pour le Secrétariat de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la Convention ;
- b) avantages et difficultés (incidences administratives et financières y comprises) pour les Parties à la CITES de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe ;
- c) stratégie proposée pour identifier les documents qu'il faudra traduire en arabe, chinois et russe afin de faciliter et améliorer l'application de la Convention par les organes de gestion et autorités scientifiques ; et
- d) troisième option axée sur la prestation de services linguistiques en arabe, chinois et russe uniquement pendant les sessions de la Conférence des Parties.

Incidences administratives et financières pour le Secrétariat

- 6. Comme l'a noté le Secrétariat dans ses remarques au document CoP18 Doc. 8, la proposition d'ajouter l'arabe, le russe et le chinois comme langues de travail de la Convention, si elle était adoptée, aurait une incidence financière conséquente et nécessiterait un financement administratif additionnel pour les services linguistiques et les ressources humaines nécessaires au sein du Secrétariat. Les estimations ci-après partent du postulat que les documents de travail antérieurs disponibles sur le site web de la CITES ne seraient pas traduits, à l'exception de la Convention et des Résolutions et des Décisions valides.
- 7. Dans leurs règlements intérieurs respectifs, les Parties ont décidé que, pour la Conférence des Parties et ses comités permanents, les langues de travail de la Convention étaient l'anglais, le français et l'espagnol. Si l'arabe, le chinois et le russe viennent à être ajoutés aux langues de travail, ces règlements intérieurs devront être révisés.
- 8. D'après le règlement intérieur actuel, le Secrétariat perçoit des ressources financières pour fournir des services linguistiques et des ressources humaines dans les trois langues de travail du Secrétariat et de la Convention dans les budgets triennaux. Le coût total de 2 479 136 USD relatif à la prestation de services linguistiques pour les trois années 2020-2022 en anglais, français et espagnol figure à l'annexe 2 de la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, comme détaillé ci-dessous :

Coût actuel des services linguistiques en trois langues (conformément à la résolution Conf. 18.1 sur la période triennale 2020-2022) en USD				
Description / Année	2020	2021	2022	Total triennal
Services de traduction	365 000	365 000	505 000	1 235 000
Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes	110 500	110 500	205 900	426 900
Ressources humaines (un P-3 Responsable de la documentation à 75% et un assistant à la documentation à 100%)	272 412	272 412	272 412	817 236
TOTAL	747 912	747 912	983 312	2 479 136

- 9. Si trois langues de travail additionnelles viennent à être instaurées, des ressources administratives supplémentaires seront nécessaires pour la traduction, l'interprétation et les ressources humaines. Pour obtenir une estimation des ressources humaines permanentes supplémentaires qui seraient nécessaires, le Secrétariat a consulté les Secrétariats d'autres Conventions disposant de six langues officielles. Au sein du Secrétariat, il conviendrait, au minimum, de se doter d'un autre assistant à la documentation à 100% et d'un assistant informaticien à 50% pour alimenter le site web dans les trois langues additionnelles et pour traiter les documents de travail des réunions.

10. Le Secrétariat pense que les coûts de transaction pour que le Secrétariat puisse fonctionner avec trois langues additionnelles ne doit pas être sous-estimé. Le volume des décisions et des documents produits par et pour les réunions de la CITES ne cesse d'augmenter (voir document [CoP18 Doc. 7.1](#)) et l'ajout de trois langues de travail supplémentaires mettrait à rude épreuve les ressources humaines existantes et aurait une incidence sur d'autres services, y compris sur le personnel en charge des ressources humaines et de la communication, entre autres.
11. Conformément à la demande du Comité permanent lors sa 73^e session, le Secrétariat expose ci-dessous les incidences sur le plan administratif et les coûts de transaction internes qu'impliquerait pour le Secrétariat un fonctionnement dans trois langues supplémentaires :
- a) À l'heure actuelle, le Secrétariat CITES n'est pas en mesure de vérifier l'exactitude des traductions en anglais, français et espagnol, deux postes de réviseur pour le français et l'espagnol restant vacants depuis la 15^e session de la Conférence des Parties (CoP15, La Haye, 2007) en raison d'un financement insuffisant à partir du budget administratif. Pour remédier à cette situation, le Secrétariat CITES fait appel à des traducteurs indépendants expérimentés, dont la majorité travaille pour la Convention depuis plus de dix ans, et entretient activement son vivier de jeunes traducteurs, en leur permettant d'acquérir l'expérience CITES nécessaire. Constituer un vivier de traducteurs expérimentés similaire pour l'arabe, le chinois et le russe prendrait des années. Dans l'hypothèse où la qualité des traductions serait une priorité pour les Parties à la CITES, la création de trois postes de réviseur pour l'arabe, le chinois et le russe pourrait alors s'avérer nécessaire. Ces postes de réviseur au niveau P-4 représenteraient un budget annuel de 636 801 USD et un budget triennal de 1 910 403 USD, comme indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 12.
 - b) L'adoption de l'arabe, du chinois et du russe entraînerait également une multiplication par deux du nombre de contrats de traducteurs et d'interprètes traités par le Secrétariat. L'engagement de consultants traducteurs par le biais d'Inspira, le système de recrutement fondé sur la mise en concurrence des Nations Unies, et la délivrance des contrats sont gérés par six personnes au sein du Secrétariat CITES (le responsable de la documentation qui fait la demande de contrat, un assistant administratif qui rend public le processus de consultation et aide à la sélection des traducteurs, le demandeur, l'acheteur, le responsable administratif et le Secrétaire général qui donne son autorisation pour l'établissement du contrat) et par des employés de l'Office des Nations Unies à Nairobi rémunérés à partir du budget consacré aux coûts d'appui au Programme de la CITES conservé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'adoption de trois langues supplémentaires entraînerait donc une augmentation de la charge de travail déjà considérable du Secrétariat CITES, laquelle ne pourrait être absorbée par le personnel en place. Faire appel aux services de l'Office des Nations Unies à Genève, qui facture 240 USD par contrat délivré, pourrait être une solution. De 2019 à 2021, le Secrétariat a délivré 33 contrats pour des traducteurs hispanophones et 33 contrats pour des traducteurs francophones ; au total, selon les estimations, il conviendrait de délivrer 99 contrats pour des traducteurs arabophones, sinophones et russophones, pour un coût de 23 760 USD sur une période triennale pour ce seul service.
 - c) Pour les deux dernières sessions de la Conférence des Parties, le Secrétariat a dû engager du personnel temporaire supplémentaire six mois en amont des sessions pour aider à gérer le volume en constante augmentation des documents de la CoP. Pour faire face à cet accroissement du volume de travail en six langues avant une session de la CoP, un total de trois employés temporaires serait nécessaire, comme indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 12 sous la rubrique « coûts de transaction internes ».
 - d) La dernière incidence substantielle sur le plan administratif concernerait plus largement le personnel du Secrétariat s'il devait fonctionner et répondre aux demandes dans les six langues. Le Secrétariat rappelle aux Parties que si les deux langues de travail du Secrétariat des Nations Unies sont l'anglais et le français, le Secrétariat CITES est également en mesure de traiter des demandes en espagnol. À supposer qu'il doive fonctionner dans les six langues, les communications du Secrétariat en arabe, chinois et russe dépendraient de la disponibilité et de la qualité des traducteurs externes.
12. Les frais de fonctionnement de la Convention en six langues s'élèveraient à environ 7,08 millions d'USD par période triennale (sur la base des coûts au moment de la rédaction du présent document), comme indiqué en détail dans le tableau ci-dessous :

Estimation du coût des services linguistiques en six langues (sur la base de l'estimation des coûts figurant dans la résolution Conf. 18.1) sur la période triennale 2023-2025) en USD		Augmentation par rapport au budget triennal de la période 2020-2022 (en USD)
Services de traduction	2 470 000	1 235 000
Contrôle qualité des traductions en arabe, chinois et russe (3 réviseurs au niveau P-4 – facultatif)	1 910 403	1 910 403
Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes	853 800	426 900
Ressources humaines (un P-3 Responsable de la documentation à 75% et 2,5 fonctionnaires des services généraux)	1 451 703	634 467
Développement du site internet de la CITES en trois langues de travail supplémentaires	15 000	15 000
Coûts de traduction des Résolutions et Décisions ainsi que du site internet de la CITES en trois nouvelles langues de travail	146 000	146 000
Coûts de transaction internes pour le Secrétariat :		
- Coûts de délivrance des contrats	23 760	23 760
- Coût de trois emplois temporaires rattachés au service documentation de conférence six mois en amont et pendant la CoP	211 490	211 490
TOTAL	7 082 156	4 603 020

12. Suite aux questions soulevées lors de la 73^e session du Comité permanent, le Secrétariat a examiné toutes les résolutions valides afin de répertorier les autres incidences en termes de coûts de traduction pour les Parties ou le Secrétariat. Il est indiqué au paragraphe 9 c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, qu'il convient de gérer le portail dédié au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) sur le site Web de la CITES « dans les langues officielles de la Convention », ce qui signifie que le portail devrait être traduit en arabe, en chinois et en russe. Dans la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d'identification*, il est stipulé que le Manuel d'identification doit être disponible « dans les trois langues de travail de la Convention ». Compte tenu du volume du matériel d'identification concerné, les coûts de traduction seraient très élevés.

Arabe, chinois et russe au sein des Parties à la CITES

13. Le Secrétariat reconnaît la valeur qu'apporterait l'augmentation du nombre de langues de travail à la Convention avec l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe. L'arabe est la langue officielle de 24 Parties et est parlé par plus de 400 millions de personnes au sein des Parties à la CITES. Le chinois est la langue officielle de deux pays et est parlé par plus de 1,3 milliard de personnes, et le russe est la langue officielle de quatre Parties et est parlé par plus de 150 millions de personnes. L'ajout de l'arabe et russe en tant que langues de travail bénéficierait à un nombre important de Parties, tandis que l'ajout du chinois bénéficierait au plus grand nombre de personnes.

14. D'un point de vue pratique, le Secrétariat remarque que certains textes clés sont déjà disponibles en chinois et russe. En vertu de l'Article XXV de la Convention, le texte original de la Convention existe en chinois, anglais, français, russe et espagnol et chacune de ces versions est authentique au même titre. À sa 16^e session (Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a convenu qu'à la prochaine session extraordinaire de la Conférence des Parties, le Secrétariat proposera en tant qu'amendement à la Convention un texte officiel de la Convention en arabe [voir le paragraphe 3 d) de la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*].
15. Le Secrétariat note que, en préparation d'un atelier de formation pour les organes de gestion et les autorités scientifiques du Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan sur l'application de la CITES qui s'est tenu du 22 au 25 mai 2018 à Bichkek, Kirghizistan, certaines Résolutions clés ont été traduites en russe : la résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15), *Lois nationales pour l'application de la Convention*, la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*, la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*, la résolution Conf. 17.6, *Interdire, prévenir, détecter et réprimer la corruption qui facilite les activités menées en violation de la Convention* et la résolution Conf. 17.8, *Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués* (sans les annexes). Il s'agit de traductions non-officielles qui devront être révisées avant d'être publiées sur le site internet de la CITES.
16. Le Secrétariat est également conscient que les autorités nationales CITES de la Chine ont traduit toutes les Résolutions et Décisions, ainsi que les dernières Annexes, de l'anglais vers le chinois après chaque CoP afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention au niveau national.
17. Si des initiatives ont été prises pour rendre la documentation CITES plus facilement accessible en arabe, en chinois et en russe, il s'agissait d'efforts ponctuels réalisés à titre bénévole. L'adoption de ces trois langues supplémentaires comme langues de la Convention aurait les incidences administratives suivantes pour les Parties :
- a) À supposer que les Parties décident d'adopter l'arabe, le chinois et le russe comme langues officielles de la Convention, cela pourrait avoir probablement pour effet de devoir traduire les permis et certificats CITES dans ces langues, ce qui pourrait compromettre la lutte contre la fraude et/ou entraîner des délais de traitement plus longs sachant que la plupart des organes de gestion et des services douaniers ne seraient pas en mesure de lire et de valider les permis et certificats dans ces langues. La communications entre les Parties pourraient elle aussi prendre plus de temps, ce qui pourrait être préjudiciable en termes d'efficacité.
 - b) Pour les Parties, les principales incidences financières sont de deux ordres :
 - i) s'agissant des propositions d'amendement, comme indiqué dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), *Critères d'amendement des Annexes I et II*, si une proposition dépasse 12 pages, « son auteur devrait en fournir la traduction dans les langues de travail de la Convention » et, comme indiqué dans la résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP18), *Utilisation des annotations dans les Annexes I et II*, les Parties sont tenues de veiller à ce que « le texte [des propositions contenant des annotations de fond] soit clair et sans ambiguïté dans les trois langues de travail de la Convention » ; et
 - ii) les organes de gestion et les autorités scientifiques pourraient être amenés à budgétiser la traduction des documents, notamment les permis et certificats, qu'ils recevraient dans une langue qu'ils ne seraient pas en mesure de lire ou de déchiffrer facilement.

Une stratégie linguistique par étapes

13. Comme indiqué dans la première section du présent document, l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe comme langues de travail de la Convention aurait des incidences financières importantes pour les Parties, soit 4,6 millions d'USD supplémentaires par période triennale. Toutefois, compte tenu du nombre de Parties (et de personnes) parlant ces langues, et dans l'esprit du multilinguisme consacré par la résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la mise en œuvre de la Convention serait facilitée, voire plus efficace, si davantage de documents étaient disponibles en arabe, en chinois et en russe.

14. Si, pour des raisons financières, il s'avérait impossible d'ajouter l'arabe, le chinois et le russe aux langues de travail de la Convention, le Secrétariat estime néanmoins qu'une approche progressive, en plusieurs étapes, axée sur les documents clés essentiels au travail des autorités nationales, pourrait répondre aux sentiments exprimés dans le document CoP18 Doc. 8 et améliorer la mise en œuvre de la Convention au sein des 24 Parties mentionnées au paragraphe 13 du présent document :

Document (par ordre de priorité)	Arabe	Chinois	Russe
Texte de la Convention	Manquant	<u>Existant</u>	<u>Existant</u>
Résolutions actuelles	Manquant	Existant – à mettre en ligne sur le site internet de la CITES après communication par la Chine	En partie réalisé pour un atelier – à revoir, compléter et mettre en ligne sur le site internet de la CITES
Décisions actuelles	Manquant	Existant – à mettre en ligne sur le site internet de la CITES après communication par la Chine	Manquant
Autres documents clés pour l'identification, l'application, etc.	À définir avec les Parties	À définir avec les Parties	À définir avec les Parties

Le tableau ci-dessus ne répertorie que les documents dont le Secrétariat connaît l'existence en arabe, chinois et russe. Les Parties ayant traduit des documents CITES dans ces langues et dans d'autres sont également invitées à se faire connaître auprès du Secrétariat, étant précisé que le Secrétariat téléchargera ces documents tels qu'ils auront été reçus sans vérifier l'exactitude de la traduction.

15. La première étape d'une éventuelle approche progressive serait d'identifier les documents qui ont déjà été traduits en arabe, chinois et russe et de les publier sur le site internet de la CITES dès leur réception. La deuxième étape serait d'identifier les documents clés, à savoir la Convention et les Résolutions actuelles, et pour les traduire dans les langues qui manquent. Étant donné le nombre de Résolutions à traduire (99 Résolutions applicables en 2021), il serait plus prudent de commencer par les Résolutions suivantes, qui sont essentielles au travail des organes de gestion et autorités scientifiques et à la bonne compréhension du fonctionnement de la CITES, comme :

- Résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15), *Lois nationales pour l'application de la Convention*
- Résolution 10.3, *Désignation et rôle des autorités scientifiques*
- Résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*
- Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*
- Résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*
- Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*
- Résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP18), *Procédures CITES pour le respect de la Convention*
- Résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*
- Résolution Conf. 17.8, *Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués*
- Résolution Conf. 18.2, *Constitutions des comités*
- Résolution Conf. 18.3, *Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030*
- Résolution Conf. 18.6, *Désignation et rôles des organes de gestion*
- Résolution Conf. 18.7, *Avis d'acquisition légale*

16. La liste ci-dessus représente seulement un point de départ. Si une certaine résolution s'avère particulièrement importante pour une catégorie spécifique, alors ce document sera inclus dans la liste prioritaire. Par exemple, si plusieurs Parties ayant le russe comme langue officielle souhaitent inscrire des opérations de reproduction en captivité, alors la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), *Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I* devra être traduite en russe en priorité. De même, si plusieurs Parties ayant l'arabe comme langue officielle prennent part au processus d'Étude du commerce important, alors la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18),

Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II devra être traduite en arabe en priorité.

17. Au cours d'une troisième étape, d'autres documents, comme les documents d'identification ou de mise en œuvre pourront être traduits dans les langues cibles concernées. Par exemple le *guide CITES sur le commerce des guépards*, étant donné l'intérêt de cette question pour les pays arabophones, pourrait être traduit en arabe. Un autre exemple peut être donné avec les *Lignes directrices pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch* et le *Guide d'application des codes de source CITES* qui ont déjà été traduites en chinois. Selon le sujet et à la demande des Parties, d'autres documents pourraient être traduits en arabe, chinois et russe.
18. L'estimation du coût total de cette approche par étapes est présentée ci-dessous ; elle est d'un montant total de 161 000 USD pour accomplir le travail décrit ci-dessus:

Stratégie linguistique par étapes :	Estimation du coût (en USD)
Développement du site internet de la CITES en trois langues de travail supplémentaires	15 000
Coûts de traduction des Résolutions et Décisions ainsi que du site internet de la CITES en trois nouvelles langues de travail	146 000
Total	161 000

La traduction de nouvelles résolutions et des révisions des résolutions en vigueur peut être estimée à USD 20,000 tous les trois ans.

Troisième option possible

19. Dans le cadre de ses travaux de révision du document, le Secrétariat a imaginé une troisième possibilité qui présenterait un moindre coût tout en permettant d'accéder à tous les documents essentiels en arabe, chinois et russe. Cette troisième option consiste à organiser uniquement les sessions de la Conférence des Parties dans les six langues officielles des Nations Unies. Cela signifie que tous les documents de travail, propositions d'amendement et documents de session devront être traduits dans les six langues ; de même, un service d'interprétation devra être assuré dans les six langues pendant la session. Au terme de la Conférence des Parties, trois traducteurs/réviseurs (un par langue) seront engagés pour un mois afin de compiler dans chaque langue les résolutions et décisions nouvelles et révisées et de contrôler la qualité de la traduction. Actuellement, c'est le Secrétariat qui se charge de cette mission en anglais, français et espagnol. Pendant les périodes intersessions, les travaux du Comité permanent, du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Secrétariat (notifications, etc.) se poursuivraient uniquement en anglais, français et espagnol. L'estimation du coût de cette troisième serait la suivante :

Troisième option :	Estimation de coût (en USD)
Traduction des documents de la CoP en arabe, chinois et russe	350 000
Coût de 12 traducteurs pendant une session de la CoP	92 700
Service d'interprétation en arabe, chinois et russe pendant la session de la CoP	205 900
Engagement de trois réviseurs (un par langue) chargés de compiler et de réviser les Résolutions et Décisions nouvelles et révisées (salaire de trois réviseurs P-4 pendant un mois)	53 067
Total	701 667

20. Le Secrétariat note que, si cette dernière option est retenue, il serait utile de mettre en œuvre la stratégie par étapes (option 2), dans un premier temps, au cours des deux premières années de la période triennale, afin que le corpus des décisions et des résolutions valides soit disponible dans les six langues des Nations Unies. Ces résolutions (et décisions) seraient à leur tour amendées ou révisées lors de la session suivante de la CoP, au cours de la troisième année de la période triennale.

Conclusions

21. En matière de stratégie linguistique, le Sous-comité des finances et du budget pourrait envisager les trois options suivantes, en notant que les options 2 et 3 sont complémentaires :
- a) Option 1 : Une intégration totale de l'arabe, du chinois et du russe en tant que langues de la Convention, pour un coût estimé à 4,6 millions d'USD pour le Secrétariat pour la période triennale, soit une augmentation du budget administratif du Fonds d'affectation spéciale (CTL) de 24,63 % pour la période triennale ; ou
 - b) Option 2 : Une stratégie linguistique par étapes visant à identifier, avec l'aide des Parties intéressées, les documents qui devraient être traduits en priorité afin de faciliter le travail quotidien de mise en œuvre de leurs autorités nationales, pour un coût estimé à 161 000 USD, soit une augmentation de 0,86% pour la période triennale du budget administratif du Fonds d'affectation spéciale (CTL) ou des financements externes ; ou
 - c) Option 3 : Des services linguistiques dans les six langues officielles de l'ONU fournis uniquement pour les sessions de la Conférence des Parties, pour un coût estimé à 701 667 USD pour la période triennale, soit une augmentation du budget administratif du Fonds d'affectation spéciale (CTL) de 3,75% pour la période triennale.
22. À sa prochaine réunion prévue début février 2022, le Sous-comité des finances et du budget est invité à :
- a) émettre des recommandations à l'attention du Comité permanent sur chacune des trois options décrites au paragraphe 21 ci-dessus ; ou
 - b) proposer une autre stratégie linguistique au Comité permanent.

Recommandations du Sous-comité des finances et du budget

23. Le Sous-comité des finances et du budget se réunira le premier jour de la 74^e session du Comité permanent pour traiter de cette question et fera son rapport au Comité plus tard dans la semaine.

Recommandations du Secrétariat

24. En tenant compte des recommandations du Sous-comité des finances et du budget, le Comité permanent est invité à formuler un plan d'action pour l'application de la décision 18.30, *Stratégie linguistique de la Convention*.